

**PRESSEMITTEILUNG**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

déi  
gréng

Luxemburg, den 03.02.2025

## Lost in Transition CSV-DP Energiepolitik auf Irrwegen

Das Statistikamt bestätigt: Ab 2026 wird Heizen mit Gas und Heizöl günstiger sein als Heizen mit einer Wärmepumpe - ein direkter Effekt der verfehlten Energiepolitik der Regierung. Statt den Umstieg auf Erneuerbare zu unterstützen, bestraft die Regierung mit ihren jüngsten energiepolitischen Entscheidungen - Halbierung des Strompreisdeckels, überstürzte und katastrophal kommunizierte Änderung der Tarifstruktur, Abschaffen der Subvention auf öffentlichen Ladestationen, Kürzung von Subventionen für Solaranlagen und E-Autos - diejenigen, die bereits in saubere Technologien investiert haben, und riskiert, andere von diesem notwendigen Schritt abzuschrecken. Von *“Loscht maachen”* kann nicht die Rede sein: **Die Regierung befindet sich auf einem energiepolitischen Irrweg und verspielt das von der vorherigen Regierung aufgebaute Momentum, mit fatalen Folgen für die Geldbeutel der Bürger\*innen und den Klimaschutz.**

### Falsche Signale für die Energiewende

Durch die Halbierung des Strompreisdeckels und die Änderung der Tarifstruktur steigen die Stromkosten für Haushalte im Schnitt um 30%, für jene mit Wärmepumpen oder Elektroautos sogar um 40-50%. Die Haushalte, die bereits in klimafreundliche Technologien investiert haben, trifft es am härtesten. Anstatt Haushalte und Betriebe zu verunsichern, muss die Regierung für einen attraktiven Strompreis sorgen.

Die Regierung setzt mit der Halbierung des Strompreis-Deckels das falsche Signal zum falschen Moment. Besonders in Kombination mit der Veränderung der Netztarife und dem Herabsetzen unterschiedlicher Subventionen riskiert diese Maßnahme, klimafreundliche Investitionen unattraktiver zu machen. **déi gréng haben deshalb in der Chamber die sofortige Wiedereinführung des vollen Strompreis-Deckels gefordert, da dieser erwiesenermaßen Haushalte entlastet, und die Wirtschaft und den Arbeitsmarkt stärkt.**

Neben fairen Strompreisen braucht es eine intelligente Netztarif-Gestaltung, die gezielt positive Anreize für den Verbrauch außerhalb der Spitzenzeiten setzt. **Wer das Netz entlastet und in strombasierte, klimafreundliche Lösungen investiert, sollte belohnt und nicht bestraft werden.**

Ein modernes, leistungsfähiges Stromnetz ist das Rückgrat der Energiewende. Die Investitionen in den Netzausbau dürfen nicht kurzfristig komplett auf die Stromtarife umgelegt werden und so zu hohen Preisen führen. Mit einem staatlichen Amortisationsfonds

könnten die so wichtigen Investitionskosten fürs Netz über eine längere Zeit gestreckt, drastische Preiserhöhungen für Haushalte abgefedert, und der soziale Zusammenhalt und die Wettbewerbsfähigkeit der Wirtschaft gestärkt werden. **déi gréng haben in den letzten Monaten konkrete Vorschläge auf den Tisch gelegt - doch die Regierung bleibt untätig. Es ist Zeit zu handeln!**

### Laissez-faire Haltung kostet wertvolle Zeit im Kampf gegen die Klimakrise

Nicht nur in ihrem Umgang mit den Strompreisen bremst die Regierung den Umstieg auf klimafreundliche Technologien – auch die mangelhafte Umsetzung politischer Maßnahmen behindert den Fortschritt.

Das kürzlich vorgestellte Projekt zur Vorfinanzierung von Photovoltaikanlagen - eine Klimaplan-Maßnahme aus der letzten Legislaturperiode - ist schon ein Schritt in die richtige Richtung. Doch damit ist es nicht getan. **Auch im Bereich der Gebäudesanierung sind Bürger\*innen auf Gemeindeebene mit unnötigen bürokratischen Hürden konfrontiert.** Die Einführung eines ambitionierten nationalen Bautenreglements kann hier Abhilfe schaffen. Es darf jedoch nicht dazu führen, dass Gemeinden, unter dem Vorwand, dass sie auf gesetzliche Vorgaben warten, in den Jahren bis zur Einführung einer solchen einheitlichen Regelung untätig bleiben. Die vorherige Regierung hatte bereits eine Musterregelung (Règlement-type) für Gemeinden ausgearbeitet, die von Gemeinden im Sinne des Bürokratieabbaus im Bereich der Energietransition übernommen werden kann. Die Regierung muss die Gemeinden jetzt aktiv bei diesem Prozess begleiten und sie zur Umsetzung ermutigen, anstatt hinzunehmen, dass Gemeinden auf ein nationales Gesetz warten und es dadurch zu einem möglicherweise jahrelangen Stillstand bei der Gebäudesanierung kommt. Im Kampf gegen die Klimakrise können wir uns einen solchen Stillstand nicht leisten!

Die energetische Sanierung von Gebäuden ist eine Herkulesaufgabe, für den Staat, für Gemeinden und vor allem für die Bürger\*innen. Haushalte müssen auf ein "Rundum-sorglos-Paket" zurückgreifen können: eine zentrale Anlaufstelle, die sie bei der Planung und Umsetzung ihres Renovierungsprojektes voll unterstützt. Der Aufbau einer Renovierungsgesellschaft ist ein zentraler Pfeiler des Klimaplans, doch die Regierung scheint dies aus den Augen verloren zu haben.

Für déi gréng ist klar: Mit der aktuellen laissez-faire Haltung der Regierung können wir uns nicht zufriedengeben. Die Regierung muss auf die Erfahrungen des Projektes "Zesumme renovéieren" in Differdange aufbauen und die zentrale Renovierungsstelle endlich ins Rollen bringen. Jede verlorene Minute kostet die Bürger\*innen nicht nur Nerven und Geld, sondern kostet die Gesellschaft auch wertvolle Zeit im Kampf gegen die Klimakrise.

### Energiewende braucht Entschlossenheit - jetzt!

Die Zeit drängt, und die Regierung erschwert mit verfehlten Maßnahmen und Passivität die Energiewende.

déi gréng fordern eine konsequente und gerechte Energiepolitik:

- Ein attraktiver Strompreis, der den Umstieg auf erneuerbare Energien fördert, statt Bürger\*innen zu belasten

- Eine intelligente Netztarif-Gestaltung, die klimafreundliches und netzdienliches Verhalten belohnt
- Mehr Proaktivität und Tempo bei der Gebäudesanierung.

Die Energiewende scheitert nicht an mangelnden Lösungen, sondern an fehlender Entschlossenheit dieser Regierung. Es ist höchste Zeit, dass sie handelt – bevor sie das Vertrauen der Bürger\*innen und wertvolle Zeit im Kampf gegen die Klimakrise verspielt.

\*\*\*

ANHANG 1: Motion Nummer 4437 « Prix de l'électricité pour l'industrie et les entreprises » wurde von den Regierungsparteien verworfen.

ANHANG 2: Motion Nummer 4436 « Prix de l'électricité pour les ménages » wurde in die Energiekommission verwiesen und soll dort diskutiert werden.

ANHANG 3: Motion Nummer 4384 « Nouvelle structure tarifaire sur la marché de l'électricité » wurde von den Regierungsparteien verworfen.

ANHANG 4: Anfrage zur Einberufung einer Sitzung der Energiekommission bezüglich der Stromkosten für die Industrie, und der Reform der Netztarife für Mittel und Hochspannung, die für 2026 geplant ist.

ANHANG 5: Anfrage zur Einberufung einer Sitzung der Energiekommission bezüglich der Strombeschaffung der Energielieferanten und deren Auswirkungen auf den Strompreis.

**Dépôt : Joëlle Welfring**

Luxembourg, le 4 décembre 2024

Projet de loi n° 8428

9

**MOTION**

**Prix de l'électricité pour l'industrie et les entreprises**

**La Chambre des députés,**

**considérant**


- le rapport Draghi sur l'avenir de l'Europe insistant sur la nécessité de mettre en place des mécanismes permettant de réduire les coûts de l'énergie pour les industriels, incluant des aides publiques, et mettant l'accent sur un équilibre entre des solutions immédiates pour limiter les coûts actuels et des réformes structurelles visant à garantir des prix de l'électricité compétitifs à long terme ;
- l'augmentation des factures d'électricité des petites et moyennes entreprises (PME) ayant une consommation d'électricité inférieure à 25.000 kWh/an, en raison de la réduction du plafonnement étatique des prix de l'électricité et de l'introduction d'une nouvelle structure tarifaire pour l'utilisation du réseau basse tension à partir de 2025 ;
- la réforme des tarifs d'utilisation de réseaux du prix de l'électricité pour la moyenne et haute tension prévue pour 2026 ;
- que la transition énergétique nécessite de la prévisibilité et des prix d'électricité abordables pour favoriser l'électrification, les technologies durables, la compétitivité et les processus de décarbonation des entreprises et de l'industrie ;
- que la transition énergétique requiert une flexibilité accrue à tous les niveaux du système énergétique ;

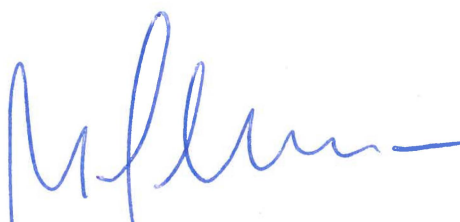
**invite le Gouvernement**


- à réaliser une évaluation de l'impact de la limitation de la hausse du prix de l'électricité à 30% en 2025 pour les petites et moyennes entreprises (PME), et prévoir les moyens nécessaires pour intervenir en cas de développement ou tendance négative ;

- à garantir une communication claire, transparente et proactive sur l'évolution des prix de l'électricité envers les entreprises et l'industrie, et de les préparer à toute variation éventuelle des tarifs ;
- à intensifier les mesures financières ciblées destinées aux entreprises, avant tout l'industrie, où l'électricité joue un rôle clé dans la décarbonation, en particulier lors de la transition des processus industriels à forte consommation d'énergie, passant des énergies fossiles à l'électrification ;
- à analyser la mise en place d'un dispositif de régulation des prix de l'électricité pour les industries et les grandes entreprises, afin de limiter les hausses tarifaires, qui peuvent nuire à leur compétitivité et à leurs investissements à long terme.

Signatures :

  
Joëlle Welfring

  
Meris Šehović

  
DŽUNA BERNARD

  
Sven CLEMENT

  
S. Jansa

  
R. FAYOT

**Dépôt : Joëlle Welfring**

Luxembourg, le 4 décembre 2024

Projet de loi n°428



## **MOTION**

### **Prix de l'électricité pour les ménages**

**La Chambre des député-e-s,**

**considérant**


- la directive (UE) 2019/944 relative aux règles communes pour le marché de l'électricité, qui met l'accent sur la protection des consommateurs, notamment les plus vulnérables, et qui autorise les États membres à adopter des mesures visant à garantir des prix électriques abordables et équitables ;
- l'augmentation des factures d'électricité des ménages, en raison de la réduction du plafonnement étatique des prix de l'électricité ;
- l'introduction d'une nouvelle structure des tarifs d'utilisation du réseau à partir de 2025 payée par les ménages ;
- le plan de développement du réseau national, estimant à 300 millions d'euros les investissements nécessaires pour le réseau de transport sur la période 2024-2034, afin de répondre aux besoins futurs, y compris l'intégration accrue des installations de production décentralisées utilisant des sources d'énergie renouvelables, le déploiement de solutions de stockage et l'électrification des transports ;
- que la transition énergétique nécessite des prix d'électricité abordables pour favoriser l'électrification, les technologies durables, ainsi que la compétitivité des entreprises et de l'industrie ;
- que la transition énergétique requiert une flexibilité accrue à tous les niveaux du système énergétique ;
- l'impact direct et indirect de l'augmentation des prix de l'énergie sur l'inflation et le pouvoir d'achat des citoyens ;

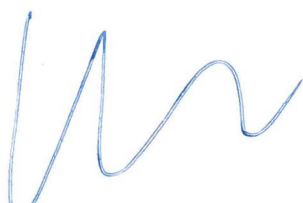



## invite le Gouvernement


- à maintenir le plafonnement du prix d'électricité à 60% pour l'année 2025 ;
- à réaliser une évaluation de l'impact de la limitation de la hausse du prix de l'électricité à 30% en 2025 sur l'avancement de la transition énergétique, et prévoir les moyens nécessaires pour intervenir en cas de développement ou tendance négative ;
- à réaliser une évaluation de l'impact de la limitation de la hausse du prix de l'électricité à 30% en 2025 sur l'inflation et les factures d'électricité des ménages vulnérables, et prévoir une adaptation des aides sociales nécessaires pour intervenir en cas de développement ou tendance négative ;
- à se donner les moyens nécessaires pour assurer un accès équitable et abordable à l'électricité pour l'ensemble des citoyens et garantir la protection de tous les ménages, dont ceux investissant dans la transition énergétique, contre la hausse des prix de l'électricité ;
- à garantir une communication claire, transparente et proactive sur l'évolution des prix de l'électricité, afin d'informer les citoyens et de les préparer à toute variation éventuelle des tarifs ;
- à investir dans des batteries de stockage à grande capacité, stratégiquement positionnées, afin d'optimiser la gestion de la charge du réseau électrique, de réduire les coûts et d'augmenter la résilience du système énergétique ;
- à garantir que les subventions étatiques et investissements futurs dans le domaine de la transition énergétique soient orientés exclusivement vers la promotion des systèmes énergétiques intelligents, en veillant à l'utilisation efficace des technologies flexibles intelligentes au service du réseau (telles que les bornes de charge, pompes à chaleur, batteries, etc.) ;
- à analyser les différents instruments tarifaires et interventions réglementaires nécessaires pour garantir un prix d'électricité abordable et compétitif pour les ménages, tout en équilibrant les besoins d'investissements futurs pour la transition énergétique.

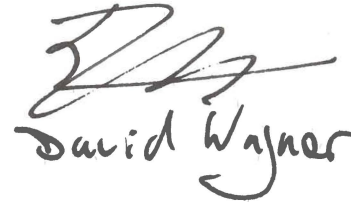
Signatures :

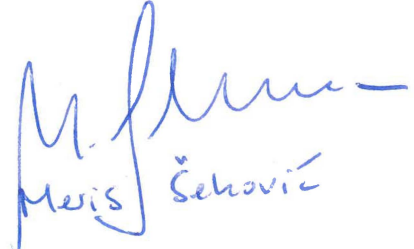
  
Georges Engel

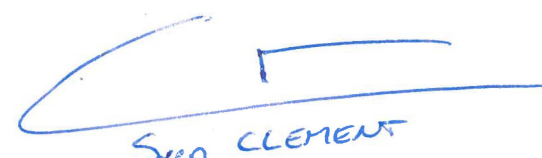
  
Joëlle Welfring

  
S. Damsen

  
DJUNA BERWARJ

  
David Wagner

  
Meris Šehović

  
Sven CLEMENT



## **MOTION**

### **Nouvelle structure tarifaire sur le marché de l'électricité**

#### **La Chambre des député-e-s,**

##### **considérant**

- que la transition énergétique et l'électrification induisent des changements significatifs dans le secteur de l'énergie, notamment en ce qui concerne l'exploitation technique, l'organisation et la structure des marchés ;
- le règlement européen (UE) 2019/943 du 5 juin 2019 sur le marché intérieur de l'électricité qui exige que les méthodes de tarification reflètent les coûts fixes des gestionnaires de réseau, tout en encourageant l'amélioration de l'efficacité, le soutien aux investissements efficaces et la facilitation de l'innovation dans l'intérêt des consommateurs, notamment dans des domaines tels que la numérisation, les services de flexibilité et l'interconnexion ;
- le besoin d'une régulation et d'une structure tarifaire adaptées à l'évolution des technologies et aux besoins des acteurs de marché ;
- le passage des utilisateurs de réseaux passifs vers un rôle plus actif, marqué par des comportements variés en matière de consommation et de production décentralisée ;
- l'évaluation par des experts externes de différents modèles tarifaires<sup>1</sup> adaptés afin de concevoir un système capable de répondre aux défis de la transition énergétique ;
- les observations transmises dans le cadre de la consultation publique organisée par l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) soulignant que les changements doivent être acceptés par les consommateurs et ne pas pénaliser l'utilisation des énergies renouvelables ;

---

<sup>1</sup> DNV Energy Systems, "Assessment of alternative models of distribution network changes" (2022)





- la nécessité de renforcer la compréhension, par l'ensemble des acteurs, y compris les consommateurs résidentiels, des principes fondamentaux du nouveau modèle tarifaire et des répercussions concrètes de leurs comportements de consommation sur leur facture et sur l'efficacité du système énergétique ;
- l'importance d'une préparation adéquate au basculement vers une nouvelle structure tarifaire ;


### invite le Gouvernement


- à initier l'introduction d'une nouvelle structure tarifaire au niveau des clients à forte consommation d'électricité, telles que les grandes entreprises et industries ;
- à proposer une phase transitoire aux utilisateurs du réseau basse tension afin qu'ils puissent se familiariser avec le principe de la nouvelle structure tarifaire et évaluer son impact sur leurs factures ;
- à veiller à ce que la nouvelle structure tarifaire ne pénalise pas les clients ayant déjà investi dans la transition énergétique et à proposer un tarif incitatif en dehors des heures de pointe pour les clients dits « early adopters » ;
- à préparer une stratégie de communication transparente, claire et accessible sur le sujet, afin d'informer l'ensemble des parties prenantes et pour dissiper toute incertitude ou ambiguïté ;
- à offrir aux consommateurs la possibilité de réaliser des simulations p.ex. sur le site internet neutre « calculix.lu » concernant le nouveau modèle de tarification ;
- à introduire des aides financières supplémentaires pour le stockage de l'électricité pour des installations solaires existantes.

Signatures :

  
 Joëlle Welfring

  
 S. Tausen

  
 DJUNA BERNARD

  
 Meris Šehović



**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 18 décembre 2024

**Concerne : Demande de convocation d'une commission**

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 23(3) du règlement interne de la Chambre des Député-e-s, la sensibilité politique déi gréng souhaiterait voir convoquer une réunion de la **Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme** au sujet du prix d'électricité pour l'industrie et les grandes entreprises et d'y inviter le Ministre concerné.

Vu notre motion parlementaire n°4437, rejetée lors de la séance publique n°49 du 4 décembre 2024, nous souhaitons solliciter Monsieur le Ministre pour discuter des coûts de l'électricité pour les industriels, ainsi que de la réforme des tarifs d'utilisation de réseaux du prix de l'électricité pour la moyenne et haute tension, prévue pour 2026.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre plus parfaite considération.

**Sam TANSON**

Présidente de la sensibilité politique

**Joëlle WELFRING**

Députée



**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 3 février 2025

Concerne : **Demande de mise à l'ordre du jour**

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément aux dispositions du règlement interne de la Chambre des Député.e.s, la sensibilité politique déi gréng a l'honneur de vous demander de bien vouloir mettre le point suivant à l'ordre du jour d'une réunion de la **Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme** et d'y inviter Monsieur le **Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme** ainsi que les fournisseurs d'électricité :

**Impact de la structuration de l'approvisionnement en électricité des fournisseurs sur le prix de l'électricité**

Compte tenu de l'évolution des coûts d'approvisionnement en électricité dans certains de nos pays voisins, nous souhaiterions obtenir des explications de la part des fournisseurs d'électricité concernant l'impact de la structuration de leur approvisionnement sur les prix de l'électricité en 2025 et au-delà.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre plus parfaite considération.

**Sam Tanson**

Présidente de la sensibilité politique

**Joëlle Welfring**

Députée